RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université d'ORLÉANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Droit** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. HOANG Patrice** — **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- Mme LEVANNIER-GOUËL Odile — Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. ZARCA Alexis — Professeur des Universités
- M. DENIZEAU Vincent — Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26 novembre 2024

Eric BLOND